

COMMUNE DE LE DOULIEU
MAIRIE
59940 LE DOULIEU
TELEPHONE : 03.28.48.85.21
TELECOPIE : 03.28.48.55.21

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE DOULIEU
DU MERCREDI 03 JUN 2015 à 20 Heures 00 EN MAIRIE DE LE DOULIEU

CONVOCACTION DU 27 Mai 2015

PRESENTS : D. WALBROU – B.DELANGUE – D. VILBOIS – D. VANKEMMEL - H. CARON –
A. DEGRYSE – S. PETITPREZ - F. LEFEBVRE - C. PLANQUE - Y. LEMAITRE – N. LESAGE -
J. DEGRYSE - C. LAPAILLE (13)

ABSENTS EXCUSES : C. GRIGNON - L. STRECK donne procuration à A. DEGRYSE. (2)

SECRETAIRE DE SEANCE : A. DEGRYSE - S. PETITPREZ

A L'ORDRE DU JOUR :

- 2015/67 : **Approbation du marché public et autorisation de signature à Monsieur le Maire pour l'extension et la mise aux normes de la salle des fêtes** :

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie cette semaine. Il détaille les différents lots et les différentes entreprises retenues.

LOT N°1 – GROS ŒUVRE ETENDU – VARIANTE 2

CONCLUSION :

La commission décide de retenir l'entreprise BTPL – 108, rue du Général de Gaulle – 59660 MERVILLE

au prix de : CENT TRENTE TROIS MILLE CINQ CENT DIX NEUF EUROS ET QUATRE VINGT SEIZE CENTIMES

LOT N°2 – CHARPENTE

CONCLUSION :

La commission décide de retenir l'entreprise Charpentiers des Flandres – 3420, route Nationale - 59270 METEREN

au prix de : SEPT MILLE SOIXANTE DIX EUROS ET QUATRE VINGT TROIS CENTIMES

LOT N°3 – COUVERTURE – ETANCHEITE

CONCLUSION :

La commission décide de retenir l'entreprise NORD CONCEPT BÂTIMENT – 4, rue d'Estaires – 59480 LA BASSEE

au prix de : DIX MILLE SEPT CENT CINQUANTE QUATRE EUROS ET QUARANTE CENTIMES

LOT N° 4 – MENUISERIES EXTERIEURES - FERMETURES

CONCLUSION :

La commission décide de retenir l'entreprise FOUCAULT – ZI DU Plantin – 62190 LILLERS

au prix de : DIX SEPT MILLE SOIXANTE DOUZE EUROS ET SOIXANTE SEIZE CENTIMES

LOT N° 5 – ISOLATION – PLATRERIE – FAUX-PLAFONDS – VARIANTE 1

CONCLUSION :

La commission décide de retenir l'entreprise BTW – 174, rue du Bois – 59000 LILLE

au prix de : VINGT ET UN MILLE CINQ CENT DEUX EUROS ET DIX HUIT CENTIMES

LOT N° 6 – REVETEMENTS DE SOL

CONCLUSION :

La commission décide de retenir l'entreprise ARDECO – Rue Copernic – 62970 COURCELLES LES LENS

au prix de : VINGT SEPT MILLE DOUZE EUROS ET CINQUANTE HUIT CENTIMES

.../...

LOT N° 7 – ELECTRICITE

CONCLUSION :

La commission décide de retenir l'entreprise ELEC'SERVICES – 572, Grande Verte Rue – 59270 BAILLEUL
au prix de : SIX MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT TREIZE EUROS ET DEUX CENTIMES

LOT N° 8 – PLOMBERIE – SANITAIRES

CONCLUSION :

La commission décide de retenir l'entreprise ELEC'SERVICES – 572, Grande Verte Rue – 59270 BAILLEUL
au prix de : DIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE TROIS EUROS ET VINGT HUIT CENTIMES

LOT N° 9 – CHAUFFAGE

CONCLUSION :

La commission décide de retenir l'entreprise CHARLES Pascal – 697, route du Seau – LA CRECHE – 59270 BAILLEUL
au prix de : VINGT SIX MILLE TROIS CENT SOIXANTE QUINZE EUROS ET CINQUANTE HUIT CENTIMES

LOT N° 10 – PEINTURE

CONCLUSION :

La commission décide de retenir l'entreprise DPR – 10, boulevard des Fédérés – 59760 GRANDE-SYNTHÉ
au prix de : CINQ MILLE CENT QUARANTE NEUF EUROS ET SOIXANTE DEUX CENTIMES

LOT N° 11 – ASSAINISSEMENT

CONCLUSION :

La commission a déclaré le lot infructueux

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les différents choix de la commission d'appel d'offres.

pour un montant H.T. des dix lots (hors lot 11 – Assainissement, déclaré infructueux) composant le marché de DEUX CENT VINGT MILLE QUATRE VINGT DOUZE EUROS ET CINQUANTE ET UN CENTIMES et DEUX CENT SOIXANTE CINQ MILLE CENT QUATORZE EUROS ET VINGT ET UN CENTIMES T.T.C

- 2015/68 : Demande d'avenant à la convention entre la commune de LE DOULIEU et l'APERSA :

Monsieur le Maire donne des informations concernant le renouvellement du bureau de l'APERSA (association de parents d'élèves pour le ramassage scolaire).

Récemment la Commune a reçu un courrier de cette association sollicitant la modification de la convention concernant l'approvisionnement en carburant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la modification de la convention de février 2011. L'article 14 de la convention est modifié : Le « plein » de gazole de deux véhicules Diésel, propriété de l'Association, sera réalisé par les agents techniques communaux à l'aide de la cuve à gazole se trouvant près de l'atelier municipal.

L'Association des Parents d'Elèves accepte ce principe pour éviter les pertes de temps par le personnel technique communal sur les trajets LE DOULIEU-ESTAIRES, Commune la plus proche dotée en station service.

En cas de dysfonctionnement du dispositif communal (cuve ou pompe), les agents techniques communaux seront autorisés à faire le « plein » des véhicules à une station service de la Commune d'Estaires.

Le carnet de chaque véhicule sera complété avec le nombre de litres fournis à chaque « plein » au compteur de la citerne.

En fin d'année, un état récapitulatif de la consommation des véhicules sera envoyé à cette association pour remboursement par l'APERSA au bénéfice de la Commune de LE DOULIEU à prix coûtant (selon les factures d'approvisionnement de la Commune).

- 2015/69 : Questions et informations diverses :

A. ENERGETHIC : étude de pré-faisabilité de la chaufferie de la commune de LE DOULIEU :

Monsieur le Maire donne des informations sur l'étude qui a été menée pour l'investissement d'un réseau de chauffage et d'une chaufferie «bois» pour l'ensemble des bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal poursuit son étude pour la création d'un réseau de chauffage pour l'ensemble des bâtiments communaux.

Une réflexion plus approfondie est indispensable pour l'installation d'une chaufferie bois compte tenu des contraintes qu'elle engendre :

- Le cout d'investissement et son temps de retour ;
- La surface nécessaire pour l'installation de cette chaufferie, mais essentiellement du silo de stockage ;
- L'implantation de ce silo de stockage ;
- L'accès indispensable par camion remorque à ce silo de stockage ;
- Le nombre d'approvisionnements annuels

B. C.C.F.I. : délibération relative aux nouveaux statuts :

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts votés par le Conseil d'Administration de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure :

- Les compétences obligatoires ;
- Les compétences optionnelles ;
- Les compétences facultatives.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces nouveaux statuts.

C. TRAVAUX A LA SALLE DES FETES :

Le Conseil Municipal décide d'informer les doulieusiens des travaux à la salle des fêtes par :

- l'intermédiaire du bulletin municipal ;
- un message (mail) aux associations et sociétés locales.



LE MAIRE,

[Signature]
Dominique WALBROU.